



1ere annee de cdi en restauration

Par **rachel**, le **06/03/2011** à **22:37**

Bonjour,

je vient de signer un cdi dans la restauration, je me demandais si la premiere année

- nous avons droit a des vacances ?
- peut on demissionner si oui preavis ou non ?
- peut on se faire renvoyer ? (si oui prime licenciement et preavis ou non)

merci a vous de vos reponses